

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET RÉCLAME TOUTE VOTRE ATTENTION.

Cet avis est important et exige toute votre attention. Si vous avez des doutes quelconques quant aux informations contenues dans le présent avis, veuillez demander conseil à votre conseiller en investissement, votre conseiller fiscal et/ou juridique selon le cas.

Si vous avez vendu ou transféré l'intégralité de vos Actions dans Invesco Markets III plc, un fonds à compartiments multiples avec responsabilité séparée entre les compartiments et autorisé par la Banque centrale en vertu de la Réglementation, veuillez immédiatement remettre cet avis à l'acquéreur, au bénéficiaire du transfert ou au courtier, à la banque ou à tout autre agent par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué(e) à des fins de transmission à l'acquéreur ou au bénéficiaire du transfert dès que possible.

INVESCO MARKETS III plc
(la « Société »)

IMPORTANT

AVIS D'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

(l' « AGA »)

prévue le Vendredi 22 mars 2019, à 9h30

JEUDI 28 FEVRIER 2019

Avis d'AGA

L'avis de convocation à l'AGA de la Société qui aura lieu au 32 Molesworth Street, Dublin 2, à 9h30, le vendredi 22 mars 2019 figure à la page 11. Les recommandations relatives aux mesures à prendre sont décrites au paragraphe B de la page 8 du présent document.

Formulaire de procuration

Vous êtes prié(e) de remplir et de renvoyer le Formulaire de procuration approprié conformément aux instructions qui y figurent dès que possible et au plus tard à la date et l'heure spécifiées dans le Formulaire de procuration. Un Formulaire de procuration peut être envoyé à la Société par courrier à l'attention de MFD Secretaries Limited, 32 Molesworth Street, Dublin 2, Irlande ou par e-mail à l'adresse mfdsecretaries@maplesfs.com, l'original étant ensuite envoyé par courrier. Le renvoi du Formulaire de procuration rempli ne vous empêchera pas d'assister à l'assemblée de la classe et de voter en personne si vous le souhaitez.

SOMMAIRE

	Page
Calendrier des principaux événements	2
Annuaire	3
Glossaire des termes utilisés dans le présent document	4
Lettre du Président aux Actionnaires de la Société	6
Annexe 1 – Coordonnées des Administrateurs cherchant à être réélus	9
Annexe 2 – Avis d'AGA de la Société	10
Annexe 3 – Formulaire de procuration	12
Annexe 4 – Proposition d'amendements à la Constitution	14

Calendrier des principaux événements

27 février 2019	L'avis d'AGA est envoyé aux Actionnaires
22 mars 2019	Tenue de l'Assemblée générale annuelle
22 avril 2019	Retrait des Fonds en cours de retrait de la Cote officielle

Annuaire

Administrateurs

Les Administrateurs de la Société dont l'adresse professionnelle est celle du siège social de la Société sont les suivants :

Graeme Proudfoot (Président)
Cormac O'Sullivan
Bernhard Langer
Feargal Dempsey
Anne-Marie King
Gary Buxton
Barry McGrath

Siège social

Central Quay
Riverside IV
Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande

Gestionnaire

Invesco Investment Management Limited
Central Quay
Riverside IV
Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande

Gestionnaire d'investissements

Invesco PowerShares Capital Management
LLC
3500 Lacey Road
Suite 700 Downers Grove Illinois 60515
États-Unis

Dépositaire

BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited
One Dockland Central
Guild Street
IFSC
Dublin 1
D01 E4X0
Irlande

Administrateur, Teneur de compte et de Transfert

BNY Mellon Fund Services (Ireland) DAC
One Dockland Central
Guild Street
IFSC
Dublin 1
D01 E4X0
Irlande

Secrétaire

MFD Secretaries Limited
32 Molesworth Street
Dublin 2
D02 Y512
Irlande

Conseillers juridiques de la SICAV

Arthur Cox
Ten Earlsfort Terrace
Dublin 2
D02 T380
Irlande

Commissaires aux comptes et experts comptables

PricewaterhouseCoopers
One Spencer Dock
North Wall Quay
Dublin 1
Irlande

GLOSSAIRE DES TERMES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AGA	l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu au 32 Molesworth Street, Dublin 2 le vendredi 22 mars 2019 à 9h30 ;
Statuts	les Statuts de la Société et tout amendement qui pourrait lui être ponctuellement apporté ;
Conseil	le conseil d'administration de la Société composé conformément aux Statuts ;
Banque centrale	la Banque Centrale d'Irlande ou toute entité lui succédant ;
Société	Invesco Markets III plc, un fonds à compartiments multiples avec responsabilité séparée entre les compartiments et autorisé par la Banque centrale ;
Fonds en cours de retrait	les compartiments suivants de la Société : <ol style="list-style-type: none">1. Invesco FTSE RAFI Europe UCITS ETF2. Invesco FTSE RAFI Europe Mid-Small UCITS ETF3. Invesco Dynamic US Market UCITS ETF4. Invesco EQQQ Nasdaq-100 UCITS ETF5. Invesco FTSE RAFI US 1000 UCITS ETF6. Invesco FTSE RAFI UK 100 UCITS ETF7. Invesco FTSE RAFI Emerging Markets UCITS ETF8. Invesco FTSE RAFI All-World 3000 UCITS ETF
Administrateurs	les administrateurs de la Société ou tout comité d'administrateurs dûment autorisé ;
ETF	fonds indiciels coté ;
Euronext Dublin	la Bourse Euronext Dublin ;
FCA	la Financial Conduct Authority ou toute entité lui succédant ;
Fonds	un compartiment d'actifs de la Société établi avec l'agrément préalable de la Banque Centrale, pouvant comporter une ou plusieurs classes d'Actions et qui est investi conformément aux objectifs d'investissement qui lui sont applicables ;
Funds Corporate Governance Code irlandais	le Corporate Governance Code for Fund Service Providers irlandais (Code de gouvernance d'entreprise applicable aux prestataires de services de fonds) publié en juillet 2014 et le Corporate Governance Code for Collective Investment Schemes and Management Companies irlandais (Code de gouvernance d'entreprise applicable aux organismes de placement collectif et sociétés de gestion) publié en décembre 2011 ;
LSE	le London Stock Exchange (Bourse de Londres) ;
Marché principal	le marché phare du LSE réservé aux grandes sociétés bien établies ;
Gestionnaire	Invesco Investment Management Limited ;

Cote officielle	la cotation des actions des Fonds en cours de retrait de la cote officielle négociés sur le segment premium du LSE et maintenus par la FCE ;
Prospectus	le dernier prospectus de la Société daté du 28 janvier 2019 ;
Réglementations	les Réglementations des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (IS n° 352 de 2011), telles que celles-ci peuvent être amendées ou remplacées ;
Résolutions	les résolutions qui seront soumises au vote lors de l'AGA telles qu'indiquées dans l'avis d'AGA de la Société à la page [10] ;
Action	une action sans valeur nominale de la Société en relation avec un Fonds ;
Actionnaire	le titulaire enregistré d'une Action d'un Fonds de la Société ; et
Code britannique	le Corporate Governance Code britannique publié en 2018.

Cher/Chère Actionnaire,

Assemblée générale annuelle

Veillez trouver ci-joint l'avis d'AGA 2019 de la Société, ainsi qu'un formulaire de procuration à l'intention des Actionnaires qui ne seraient pas en mesure d'assister à l'AGA (ou à toute séance reportée de celle-ci) et qui désireraient voter sur les Résolutions.

A. Questions à traiter

(a) Affaires normales

Les points 1 à 3 énumérés dans l'avis portent sur les affaires normales à traiter lors d'une AGA, c'est-à-dire :

1. la réception et l'étude des comptes annuels, y compris un examen des affaires de la Société par le biais des comptes annuels ;
2. la re-désignation des commissaires aux comptes de la Société ; et
3. l'autorisation accordée aux Administrateurs en matière de définition de la rémunération des commissaires aux comptes de la Société conformément aux Statuts.

Les points 1, 2 et 3 nécessitent l'adoption d'une résolution ordinaire de la Société.

(b) Réélection des Administrateurs

Les points 4 à 7 sont des résolutions relatives à la re-désignation d'administrateurs conformément à la section B.7.1 du Code britannique et nécessitent l'adoption d'une résolution ordinaire de la Société.

Le Conseil d'administration s'engage à maintenir un équilibre approprié de compétences, d'expérience, d'indépendance et de connaissances de la Société. Il soutient par ailleurs un renouvellement planifié et progressif des membres qui le composent. Le Conseil d'administration compte sept Administrateurs, dont deux sont considérés comme indépendants en vertu du Funds Corporate Governance Code irlandais et du Code britannique tel qu'il s'applique à la Société, soit MM. Feargal Dempsey et Barry McGrath. MM. Dempsey et McGrath sont considérés comme des Administrateurs indépendants de la Société, c'est-à-dire qu'ils sont réputés indépendants de caractère et de jugement ainsi que libres de toute relation ou circonstance susceptible d'affecter ou de donner l'impression qu'elles affectent leur jugement. De plus, quatre Administrateurs de la Société sont résidents d'Irlande, soit Mme Anne-Marie King, M. Feargal Dempsey, M. Cormac O'Sullivan et M. Barry McGrath, ce qui satisfait aux exigences du Funds Corporate Governance Code irlandais et de la Banque centrale en vertu desquelles le Conseil d'administration doit comprendre au moins deux Administrateurs ayant le statut de résidents d'Irlande. M. Graeme Proudfoot, M. Cormac O'Sullivan, M. Bernhard Langer, Mme Anne-Marie King et M. Gary Buxton sont des administrateurs non exécutifs de la Société qui sont employés par le groupe Invesco. Bien qu'ils soient considérés comme indépendants de caractère et de jugement, leur statut exécutif au sein du groupe Invesco leur confère une indépendance différente de celle de MM. Dempsey et McGrath.

Suite à l'acquisition par Invesco des plateformes ETF anciennement qualifiées de Source, un projet visant à aligner toutes les plateformes ETF d'Invesco, y compris la Société, a été lancé. Dans cette optique, M. Buxton, M. Dempsey, Mme King et M. McGrath ont été nommés au Conseil d'administration au cours de l'année 2018 suite à l'approbation de la

Banque centrale d'Irlande. Ces administrateurs ont été identifiés comme les candidats les mieux adaptés à la désignation au Conseil d'administration à des fins d'optimisation de l'équilibre entre compétences, connaissances et expérience. Les fonds ETF Invesco, y compris ceux émis par la Société, ont également été alignés sur le même Gestionnaire. M. Buxton, M. Dempsey, Mme King et M. McGrath ont aussi été nommés au Conseil d'administration du Gestionnaire. Les Administrateurs sont d'avis qu'il est bénéfique d'aligner le Conseil d'administration de la Société et celui du Gestionnaire étant donné que les intérêts des deux entités sont identiques et que le niveau élevé d'éléments communs entre les conseils permet au Conseil d'administration du Gestionnaire de mieux comprendre la gamme de fonds de la Société.

Les quatre Administrateurs désignés en 2018 cherchent tous à être réélus conformément à la section B.7.1 du Code britannique étant donné que l'AGA sera la première assemblée générale annuelle qui aura lieu après leur désignation. Les biographies détaillées des Administrateurs cherchant à être réélus figurent dans l'Annexe I du présent courrier.

Le Conseil d'administration a envisagé sa composition dans le contexte de ses obligations et estime qu'il est dans l'intérêt des investisseurs de la maintenir dans son état actuel.

(c) La proposition de retirer les actions de certains compartiments de la Société de la Cote officielle

Le point 8 est une résolution relative à une proposition de supprimer la cotation de certains compartiments de la Société à la Cote officielle. En vertu des règles de cotation en vigueur au Royaume-Uni, l'annulation nécessite l'obtention par la Société de l'approbation préalable **d'au moins 75 pour cent des actionnaires votant en personne ou par procuration lors d'une assemblée générale**. Aussi la résolution d'approbation de l'annulation soumise à l'AGA est-elle proposée sous forme de résolution spéciale. Si elle est adoptée, le Conseil d'administration propose de présenter à la FCA une demande d'annulation effective.

(d) Contexte et motif de la proposition d'une telle annulation

Actuellement, les actions de certains compartiments de la Société sont admises à la Cote officielle et négociés sur le Marché principal du LSE. Les actions des autres compartiments de la Société ont été admises à la cote officielle d'Euronext Dublin et sont négociées sur le Marché principal du LSE.

Les Fonds en cours de retrait de la Société dont les actions sont actuellement admises à la Cote officielle sont les suivants :

1. Invesco FTSE RAFI Europe UCITS ETF
2. Invesco FTSE RAFI Europe Mid-Small UCITS ETF
3. Invesco Dynamic US Market UCITS ETF
4. Invesco EQQQ Nasdaq-100 UCITS ETF
5. Invesco FTSE RAFI US 1000 UCITS ETF
6. Invesco FTSE RAFI UK 100 UCITS ETF
7. Invesco FTSE RAFI Emerging Markets UCITS ETF
8. Invesco FTSE RAFI All-World 3000 UCITS ETF

Ces dernières années, une demande d'admission à la cote d'Euronext Dublin en tant que cote primaire des actions des compartiments de la Société au lieu du LSE a été déposée.

Dans le cadre du projet en cours d'alignement au sein du groupe Invesco, il est proposé que la Société fasse sortir les actions des Fonds en cours de retrait de la Cote officielle d'Euronext Dublin pour que la cote primaire des actions de tous les compartiments de la Société et tous les ETF Invesco soit Euronext Dublin.

Le Conseil d'administration estime que ce changement de cote primaire n'affectera pas la capacité des actions à être négociées au LSE. Historiquement, les actions de fonds indiciels cotés qui souhaitaient être négociées au LSE visaient la cote premium et, une fois cotées, demandaient à être négociées au LSE. Quoi qu'il en soit, d'autres moyens d'être coté au LSE sont apparus au fil du temps. L'un d'entre eux permet à des actions cotées auprès d'une autorité compétente dans l'EEE d'être admises à la négociation au LSE sans avoir à appartenir à la Cote officielle. Le Conseil d'administration a l'intention de passer par cette voie pour s'assurer que les actions des Fonds en cours de retrait continueront d'être négociées sur le Marché principal du LSE.

La raison pour laquelle un tel changement est proposé relève de la cohérence des approches adoptées par l'ensemble des compartiments de la Société et de l'alignement de la cotation primaire de la totalité des compartiments de la Société à des fins de cohésion et d'efficacité de la gestion des aspects opérationnels, de la cotation et des structures de négociation. Le Conseil d'administration est également d'avis qu'en assurant une approche cohérente et efficace des cotations premium, la Société bénéficiera d'une réduction globale de ses coûts d'exploitation.

A condition que la résolution soit approuvée lors de l'AGA, ce qui nécessite, pour supprimer toute ambiguïté, l'approbation d'au moins 75 pour cent des Actionnaires votant en personne ou par procuration lors d'une assemblée générale, la Société demandera l'annulation de la cotation des actions à la Cote officielle. Cependant, comme il est indiqué ci-dessus, les actions resteront admises à la négociation sur le Marché principal du LSE par le biais de l'autre voie d'accès au marché du LSE. L'annulation de l'admission des actions à la Cote officielle devrait entrer en vigueur le 22 avril 2019 ou aux alentours de cette date, soit 20 jours ouvrés au moins après l'adoption de la résolution correspondante. Le retrait des actions de la Cote officielle dépend de l'admission préalable des Fonds en cours de retrait à la cote officielle d'Euronext Dublin.

(e) Proposition d'amendements à la Constitution

Le point 9 figurant dans l'avis traite de la proposition d'amender les Statuts et nécessite l'adoption d'une résolution spéciale de la Société. Les détails des amendements des Statuts proposés figurent en Annexe 2 de l'avis d'AGA. S'ils sont approuvés, ces changements seront introduits dès que possible et les modifications du Prospectus requises seront mises en œuvre au moyen d'un amendement du Prospectus. Ces changements découlent également du projet d'alignement visant à garantir que des dispositions similaires régissent tous les ETF Invesco.

B. Recommandation

Le Conseil estime que toutes les Résolutions sont conformes aux intérêts de la Société et des Actionnaires dans leur ensemble. Par conséquent, le Conseil vous recommande vivement de voter en faveur de toutes les Résolutions lors de l'AGA.

C. Publication des résultats

Les résultats de l'AGA seront annoncés par le service d'annonces réglementaires du site Internet du LSE et publiés de manière adéquate dans chacune des autres juridictions dans lesquelles la Société est cotée en Bourse.

Veillez agréer nos salutations distinguées.



pour et au nom de
Invesco Markets III plc

ANNEXE 1

Gary Buxton : M. Buxton est Directeur financier et Directeur des Opérations d'Invesco UK Services Limited, qui est le promoteur de la Société et responsable du groupe de Gestion des investissements et des Marchés des capitaux. Avant de rejoindre Invesco UK Services Limited, il a été directeur du groupe de développement des fonds spéculatifs chez Merrill Lynch (2006 – 2008). Cette fonction comprenait le développement de nouveaux produits, la création de nouveaux fonds et la distribution de fonds avec contrôle de la finance, du juridique, de la technologie, des RH et de la conformité. Auparavant, il était dans la Division finance chez Merrill Lynch (2003 - 2006) et CSFB, à Londres (2001 – 2003) et a commencé sa carrière chez Deloitte & Touche (1998 – 2001). M. Buxton a obtenu une licence de sciences économiques et politiques à l'université de Bristol et est expert-comptable qualifié (FCA).

Feargal Dempsey : M. Dempsey est un administrateur indépendant et consultant pour le secteur des ETF. Il a occupé des postes de direction chez Barclays Global Investors/BlackRock, notamment les postes de Responsable de la stratégie produits iShares EMEA, Responsable de la structuration de produits iShares EMEA et Responsable de la gouvernance produits. Avant cela, il a également exercé les fonctions de Responsable du service juridique propre aux titres ETF et d'avocat principal chez Pioneer Investments. M. Dempsey est titulaire d'un BA (Hons) et d'un LLB (Hons) de l'University College Galway et a été admis au Roll of Solicitors d'Irlande en 1996, puis à la England and Wales Law Society en 2005. Il a siégé au comité juridique et réglementaire de l'IFIA ainsi qu'au ETF Working Groupe de l'EFAMA.

Anne-Marie King : Mme King est Directrice de la Gouvernance des fonds transfrontaliers d'Invesco Global Asset Management DAC et compte parmi les cadres dirigeants d'Invesco Management SA. En sa qualité de Directrice de la Gouvernance des fonds transfrontaliers, elle est chargée d'aider les Conseils d'administration de fonds transfrontaliers ainsi que les sociétés de gestion luxembourgeoises et irlandaises associées à superviser la gestion et les opérations des fonds. Parmi ces fonds figurent des OPCVM irlandais, des Fonds indiciaires cotés irlandais, des Compartiments monétaires irlandais, ainsi que les SICAV et les fonds d'investissement alternatifs luxembourgeois. Elle est aussi membre du Conseil d'administration d'Invesco Global Asset Management DAC. Anne-Marie a rejoint Invesco (qui s'appelait alors Investment Fund Administrators Limited, filiale à 100 % de GT Asset Management Ireland Limited) en septembre 1994 afin d'occuper un poste dans le département du service clientèle. Depuis, elle a occupé diverses fonctions marquant son évolution progressive au sein d'Invesco dans les secteurs suivants : finances, administration des investissements, développement des activités commerciales et agence de transfert. Avant de prendre ses fonctions actuelles en 2013, Anne-Marie était Responsable de l'Agence de transfert transfrontalière, de la totalité des fonctions relatives aux opérations, aux contrôles et à la supervision de l'Agence de transfert et de la mise en œuvre des projets et produits correspondants. Elle a été diplômée de la Dublin Business School en 1998 et est membre de la Chartered Association of Certified Accountants.

Barry McGrath M. McGrath est un administrateur indépendant et consultant pour un certain nombre de fonds irlandais. De 2008 à 2017, il a occupé le poste de Head of the Investment Funds Group pour les bureaux de Maples et Calder à Dublin. Il est spécialiste en droit des services financiers. Auparavant, il était associé principal d'un grand cabinet d'avocats irlandais spécialisé en droit des sociétés. Son nom est repris dans un certain nombre d'annuaires, dont l'édition 2008 de Chambers Global, IFLR1000, PLC Which Lawyer? The Legal 500 et Chambers Europe. Barry est diplômé de l'University College de Dublin. Il a apporté des contributions fréquentes aux publications de fonds d'investissement et est un intervenant régulier dans des conférences et séminaires tant internationaux que nationaux, notamment les événements de l'association Irish Funds (anciennement l'Irish Funds Industry Association). Il a récemment contribué à des articles pour The Lawyer, HFM Week et Hedge Week. Barry est un ancien membre du Comité des investissements alternatifs des Irish Funds et membre actuel du Conseil des Irish Funds.

ANNEXE 2

INVESCO MARKETS III PUBLIC LIMITED COMPANY

(la « Société »)

Constituée en Irlande, enregistrée sous le numéro : 352941

Siège social

Central Quay, Riverside IV,
Sir John Rogerson's Quay,
Dublin 2

Avis d'Assemblée générale annuelle de la Société

Le présent avis annonce qu'une Assemblée générale annuelle (« **AGA** ») de la Société aura lieu au 32 Molesworth Street, Dublin 2 le vendredi 22 mars 2019 à 9 h 30 afin de traiter des questions suivantes :

Affaires courantes :

1. Recevoir et adopter le Rapport des Administrateurs et Commissaires aux comptes ainsi que les États financiers de la Société au titre de l'exercice clôturé au 30 septembre 2018 ainsi qu'examiner les affaires de la Société ;
2. Re-désigner PwC en tant que Commissaire aux comptes de la Société ;
3. Autoriser les Administrateurs à définir la rémunération des Commissaires aux comptes ;

Autres affaires :

4. Réélire M. Gary Buxton en tant qu'Administrateur de la Société ;
5. Réélire M. Feargal Dempsey en tant qu'Administrateur de la Société ;
6. Réélire Mme Anne-Marie King en tant qu'Administratrice de la Société ;
7. Réélire M. Barry McGrath en tant qu'Administrateur de la Société ;
8. Retirer du segment premium de la cote officielle maintenue par la Financial Conduct Authority certains compartiments de la Société, y compris :
 - (a) Invesco FTSE RAFI Europe UCITS ETF ;
 - (b) Invesco FTSE RAFI Europe Mid-Small UCITS ETF ;
 - (c) Invesco Dynamic US Market UCITS ETF ;
 - (d) Invesco EQQQ Nasdaq-100 UCITS ETF ;
 - (e) Invesco FTSE RAFI US 1000 UCITS ETF ;
 - (f) Invesco FTSE RAFI UK 100 UCITS ETF ;
 - (g) Invesco FTSE RAFI Emerging Markets UCITS ETF ; et
 - (h) Invesco FTSE RAFI All-World 3000 UCITS ETF.

(Résolution spéciale 1)

9. Modifier la Constitution afin de refléter les amendements tels que détaillés dans l'Annexe ci-jointe (Résolution spéciale 2) ; et

10. Traiter toute autre affaire de la Société susceptible d'être soumise en bonne et due forme lors de l'Assemblée.

Daté du jeudi 28 février 2019

Par ordre du Conseil d'administration,

MFD Secretaries Limited

Secrétaire général

Remarque : Un membre ayant le droit d'assister, de parler et de voter lors de l'Assemblée générale annuelle a le droit de nommer un mandataire pour assister, parler et voter en son nom. Toute personne morale peut charger un représentant agréé d'assister à l'AGA, d'y parler et d'y voter en son nom. Un mandataire ou représentant agréé ne doit pas nécessairement être un membre de la Société.

ANNEXE 3

INVESCO MARKETS III PUBLIC LIMITED COMPANY

(la « Société »)

FORMULAIRE DE PROCURATION

Je,/Nous,*

en qualité d'Actionnaire de la Société précitée, désigne/désignons* par les présentes le Président de la Société ou, en son absence, _____ ou, en son absence, _____ ou, en son absence, Mme Lisa Connaughton sise 32 Molesworth Street, Dublin 2 ou, en son absence, Mme Gemma Bannon sise 32 Molesworth Street, Dublin 2 ou, en son absence, Mme Rebecca O'Reilly sise 32 Molesworth Street, Dublin 2 ou, en son absence, tout autre représentant de MFD Secretaries Limited et l'un(e) quelconque des Administrateurs/Administratrices de la Société en qualité de mandataire et le/la charge/chargeons* de voter en mon/notre* nom et pour mon/notre* compte lors de l'Assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu au 32 Molesworth Street, Dublin 2, le vendredi 22 mars 2019 à 9 h 30 et lors de toute séance ajournée de ladite Assemblée.

Veillez indiquer la manière dont vous souhaitez que le/la mandataire vote au moyen d'un « X » dans les cases ci-dessous.

	RÉSOLUTIONS	OUI	NON	ABSTENTION
1.	Recevoir et adopter le Rapport des Administrateurs et les États financiers au titre de l'exercice clôturé au 30 septembre 2018.			
2.	Re-désigner PricewaterhouseCoopers en tant que Commissaire aux comptes de la Société.			
3.	Autoriser les Administrateurs à définir la rémunération des Commissaires aux comptes.			
4.	Réélire M. Gary Buxton en tant qu'Administrateur de la Société.			
5.	Réélire M. Feargal Dempsey en tant qu'Administrateur de la Société.			
6.	Réélire Mme Anne-Marie King en tant qu'Administratrice de la Société.			
7.	Réélire M. Barry McGrath en tant qu'Administrateur de la Société.			
8.	Retirer de la cote officielle maintenue par la Financial Conduct Authority certains compartiments de la Société, y compris : (a) Invesco FTSE RAFI Europe UCITS ETF ; (b) Invesco FTSE RAFI Europe Mid-Small UCITS ETF ; (c) Invesco Dynamic US Market UCITS ETF ; (d) Invesco EQQQ Nasdaq-100 UCITS ETF ; (e) Invesco FTSE RAFI US 1000 UCITS ETF ;			

	(f) Invesco FTSE RAFI UK 100 UCITS ETF ; (g) Invesco FTSE RAFI Emerging Markets UCITS ETF ; et (h) Invesco FTSE RAFI All-World 3000 UCITS ETF.			
9.	Modifier la Constitution afin de refléter les amendements tels que détaillés dans l'Annexe ci-jointe.			

Signé ce jour de 2019

Signature : _____

Au nom et pour le compte de

REMARQUES :

- (a) Si ce formulaire de procuration signé nous parvient sans indication quant à la manière dont doit voter le mandataire, ce dernier a toute latitude de voter à sa convenance ou de s'abstenir.
- (b) Lorsque le Membre est une personne physique, la présente procuration peut être signée par l'avocat de ce Membre, dûment autorisé par écrit à le faire.
- (c) En cas de codétenteurs, la signature d'un seul des détenteurs suffit, à condition d'indiquer le nom de chacun des codétenteurs.
- (d) Lorsque le présent Formulaire de procuration est signé par une société, il doit être signé soit en portant son sceau soit de la main d'un administrateur ou d'un avocat dûment autorisé.
- (e) Le renvoi du formulaire de procuration ne vous empêchera pas d'assister à l'AGA et de voter en personne si vous le souhaitez.
- (f) Les formulaires de procuration originaux signés doivent être déposés au 32 Molesworth Street, Dublin 2, Irlande à l'attention de MFD Secretaries Limited, au moins 48 heures avant la tenue de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée. Un formulaire de procuration peut être envoyé à la Société par courrier à l'attention de MFD Secretaries Limited, 32 Molesworth Street, Dublin 2, Irlande ou par e-mail à l'adresse mfdssecretaries@maplesfs.com, l'original étant ensuite envoyé par courrier.

ANNEXE 4

Proposition d'amendements à la Constitution

1. **Prévoir que tout Administrateur supplémentaire de la Société ne soit pas tenu de se retirer du Conseil d'administration et de se présenter à des fins de réélection à la date de l'AGA suite à sa désignation, en modifiant l'article 21(c) comme suit :**

Les Administrateurs pourront, à tout moment et en tant que de besoin, désigner toute personne en tant qu'Administrateur, soit pour pourvoir un poste vacant fortuit, soit en complément des Administrateurs existants. Tout Administrateur supplémentaire ainsi nommé ne sera pas tenu de céder son poste lors de toute assemblée générale annuelle ultérieure de la Société.

2. **Prévoir que les Administrateurs de la Société ne soient pas tenus de se retirer du fait d'une rotation ou de leur âge, en insérant l'article 21(g) comme suit :**

Aucun Administrateur ne sera tenu de se retirer en vertu d'une rotation ou de son âge.

3. **Préciser que la Société peut choisir d'envoyer des exemplaires des rapports semestriels aux Actionnaires ou de mettre les rapports semestriels à disposition des Actionnaires de la manière prévue par le Prospectus, en modifiant l'article 30(h) comme suit :**

Un exemplaire du rapport semestriel en question doit être soit (i) envoyé par la Société (par courrier, courrier électronique ou tout autre mode de communication électronique) à chaque personne autorisée à le recevoir en vertu de la Loi et de la Réglementation ; soit (ii) mis à disposition des Actionnaires de la manière prévue dans le Prospectus au plus tard deux mois à compter de la fin de la période à laquelle il se réfère. De tels documents doivent être envoyés par courrier électronique ou d'autres modes de communication électronique uniquement lorsque le Membre a demandé à les recevoir sous un tel format. Une version papier de ces documents sera mise à disposition pour vérification au siège de l'Agent administratif.

4. **Préciser que lorsqu'un avis est envoyé par voie électronique, il est réputé envoyé à l'heure de la fin de la transmission, en modifiant l'article 33(d) comme suit :**

Tout avis communiqué, envoyé ou livré en vertu des présents Statuts avec l'accord du Membre peut être envoyé par courrier électronique ou par d'autres modes de communication électronique approuvés par les Administrateurs à l'adresse du Membre indiquée par ce dernier à la Société à de telles fins (ou, si une telle adresse n'a pas été indiquée, à la dernière adresse du Membre connue de la Société) et la communication, l'envoi ou la livraison de l'avis sera réputé(e) effectué(e) à la date de la fin de la transmission.